

Rapport municipal concernant le plan de législature et d'investissements pour la législature 2016 – 2021

AU CONSEIL COMMUNAL DE BALLAIGUES

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son plan de législature et d'investissements pour la législature 2016 – 2021. Vous trouverez, en annexe, un tableau désignant les investissements prévus, assortis de leur rubrique comptable, de leur coût estimé et de leur année de réalisation prévue, ainsi qu'un tableau récapitulatif.

Ce plan d'investissement a servi de base à la fixation du plafond d'endettement de la commune, présenté par la Municipalité pour la prochaine législature.

Une telle planification reflète une vision idéale des travaux à réaliser au cours des cinq prochaines années. Elle est susceptible d'être bouleversée par nombre d'impondérables survenant inmanquablement en cours de législature.

La répartition des travaux dans le temps peut fortement varier en fonction des réalités imposées par d'autres obligations ou réalisations : intercommunales ou régionales. Nous savons par expérience qu'une planification de travaux d'importance subit inévitablement toutes sortes d'aléas qu'il est impossible d'y intégrer. La coordination de certains travaux peut également exiger une modification de la planification établie afin de développer des synergies, alléger les nuisances ou réaliser des économies.

Les coûts figurant au plan d'investissements ont été estimés au plus près possible de la réalité et sur la base de pré-études. Il est cependant notoire qu'entre une pré-étude réalisée antérieurement à l'étude définitive, puis le moment de la rentrée des soumissions des différences importantes peuvent apparaître.

Enfin, la réalisation de cette planification sera fortement tributaire de la santé financière de la commune, du maintien au niveau moyen des cinq dernières années des rentrées fiscales et de l'approbation par le Conseil communal du plafond d'endettement proposé par la Municipalité. Si ces conditions sont réunies, les investissements pourront être réalisés tels que prévus. Dans le cas contraire, il conviendra d'opérer des choix, en fonction des moyens à disposition, de la capacité à assumer la dette, de l'urgence ou de la nécessité absolue d'une réalisation et de remettre à plus tard des investissements de confort ou de cosmétique.

Plan de législature et investissements 2016 – 2021

- 322 : La Municipalité souhaite pouvoir offrir aux habitants de la commune, un refuge forestier digne de ce nom. Le refuge de La Corne à la Biche donne des signes évidents de fatigue, une rénovation s'impose. Sa taille, sa situation géographique et son accès ne le prédisposent pas à grandir ni à faire l'objet d'investissements importants.
La Municipalité s'est donc mise à la recherche d'une situation alternative. Des tractations sont actuellement en cours avec les services cantonaux concernés pour une réalisation dans la région des Prés Brunets. En cas d'avis favorable de leur part, une réalisation est prévue pour 2018.
- 322 : Dans le domaine des pâturages toujours, le toit du chalet de La Poyette se fait également vieillissant. Une réfection complète doit être rapidement réalisée, elle est planifiée sur les années 2017 – 2018.
- 351 : Après 39 ans de bons et loyaux services, le tenancier de l'auberge communale de la Croix d'Or fait valoir son droit à la retraite pour la fin de l'été 2017.
Nous saisisons l'occasion pour soumettre la vénérable bâtisse du château à un sérieux lifting. Il s'agira d'y créer des toilettes bénéficiant d'une accessibilité conforme aux exigences, de transformer et de réaménager complètement la cuisine en l'adaptant aux normes légales en vigueur, de rénover complètement la salle à boire, d'aménager à l'étage quatre chambres bénéficiant de tout le confort moderne et de créer un espace polyvalent dans les combles. Le tout dans le cadre exigü des exigences posées par le Service cantonal des monuments et sites. Réalisation prévue en 2017 et 2018.
- 430 : L'entrée Est du village sera remodelée pour faire face à l'important trafic engendré par la présence quotidienne de près d'un millier de travailleurs de l'usine Dentsply-Sirona et par le report de trafic engendré par les difficultés rencontrées par l'autoroute A9b au point de passage de la douane du Creux. Un PPA actuellement en consultation auprès des instances cantonales règlera la problématique des voies de circulation et du parcage à l'intérieur de la zone industrielle de La Fin.
A charge pour la commune de réaliser la jonction avec la route principale et de sécuriser toute la zone de l'entrée Est du village, notamment par le remodelage du carrefour Vieille Route – Grand-rue – Chemin du Verger. Réalisation prévue en 2017.
- 431 : L'éclairage public du village poursuit sa mue et verra sa finalisation en 2021. Il sera réalisé progressivement au cours de la législature et au gré des divers chantiers ouverts.

460 : La STEP de Ballaigues construite en 1974 a été conçue à l'époque pour absorber les eaux usées provenant de 1'200 équivalents habitants. Elle est aujourd'hui en sous-capacité puisque les contrôles réalisés mesurent un apport de plus de 2'000 équivalents habitants. Il faudra donc prévoir un dimensionnement d'au moins 2'200 équivalents habitants. Il s'agit surtout des bassins biologiques qui sont sous-dimensionnés pour le traitement des charges des boues, ils sont actuellement de 190 m3 et idéalement, il faudrait un volume de 800 m2 pour pouvoir traiter nos boues avec tous les critères actuels.

Plusieurs alternatives se posent face à la Municipalité :

1. Agrandir et moderniser la STEP actuelle,
2. Construire une nouvelle installation ailleurs dans la commune,
3. Se raccorder sur la future STEP de Vallorbe,
4. Se raccorder sur la STEP d'Orbe,
5. « Faire durer » l'équipement actuel quelques années encore.

Des études sont actuellement en cours sur ces diverses alternatives qui permettront à la Municipalité d'opter pour le meilleur choix en fonction des moyens à disposition. Les premiers chiffres obtenus sont particulièrement lourds, puisqu'un raccordement à la STEP de Vallorbe avoisinerait les 9 millions de francs (conduite d'aménée, stations de pompage et participation à la nouvelle construction compris). La réalisation de l'une ou de l'autre solution proposée pourrait s'étaler sur les trois dernières années de la législature.

810 : La Loi sur la distribution d'eau LDE prévoit que chaque commune doit disposer d'un approvisionnement de secours, Ballaigues n'en dispose pas. Un raccordement sur le réseau de Vallorbe, au travers du projet intercommunal ERNOM, regroupant 17 communes de la région du Nozon, de l'Orbe et du Mujon sera réalisé au cours des années 2017 – 2018 – 2019. Il passera par le remplacement complet de la conduite actuelle entre le carrefour chez Barrat, Chez Thouny et le Creux.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil communal et de la Commission des finances pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

Raphaël Darbellay

Sandra Leresche

Annexe : Tableau : Plan d'investissement pour la législature 2016 - 2021

Plan d'investissement pour la législature 2016-2021

Rubrique	Description	Montant	Réalisation
322	Création d'un nouveau refuge ou modernisation et agrandissement de la Corne à la Biche.	250'000.-	2018
322	Réfection de la toiture du chalet de la Poyette.	100'000.-	2017 2018
351	Réhabilitation du bâtiment de la Croix d'Or.	2'000'000.-	2017 2018
430	Création du carrefour d'accès à Dentsply et aménagement de l'entrée Est du village.	600'000.-	2017
431	Finalisation de l'équipement en éclairage public (entrée Est et entrée ouest du village).	210'000.-	2019 2020 2021
460	Création d'une nouvelle STEP ou raccordement sur un réseau existant.	3'000'000.-	2019 2020 2021
810	Changement de la conduite Chez Barrat – Le Creux et raccordement de secours sur le réseau de Vallorbe.	1'200'000.-	2017 2018 2019
	Total des investissements	7'360'000.-	2016 - 2021